



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE EXPROPRIATION PUBLIQUE

COMMUNE DE PAMIERS AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE ENTRE LA RD11 ET LA RD29

En exécution de l'arrêté préfectoral du 15 février 2018, il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé à une enquête publique préalable conjointe :

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'un giratoire entre la RD11 et la RD 29 sur la commune de Pamiers.
- enquête parcellaire en vue de l'acquisition de l'emprise des parcelles nécessaires à l'opération.

Ces enquêtes auront lieu du jeudi 15 mars 2018 au vendredi 30 mars 2018 inclus.

Le commissaire-enquêteur désigné est M. Pierre SERENE, cadre dans le secteur du BTP, qui se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Pamiers aux jours et heures suivants :

- le lundi 19 mars 2018, de 14h à 17h, salle Gabriel Fauré,
- le mercredi 21 mars 2018, de 14h à 17h, salle Pierre Bayle,
- le vendredi 23 mars 2018, de 14h à 17h, salle Pierre Bayle.

- Mise à disposition du dossier des enquêtes :

Un dossier restera déposé à la mairie de Pamiers pendant toute la durée de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux : Accueil de l'hôtel de ville, place du Mercadal, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ce dossier est également disponible aux heures de présence du commissaire enquêteur précisées ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est mis en ligne sur le site des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques-prefecture/Declaration-d-utilite-publique>.

- Observations du public :

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Pamiers.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance directement à monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : mairie de Pamiers, place du Mercadal, 09100 PAMIERS ou par courrier électronique sur la boîte fonctionnelle de la préfecture à l'adresse suivante : pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courriel sont consultables à la mairie de Pamiers, siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques-prefecture/Declaration-d-utilite-publique>.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Pamiers, à la préfecture de l'Ariège, cellule environnement et sur le site internet des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques-prefecture/Declaration-d-utilite-publique>.